

Droit fiscal

Quel est l'avis des sociétés d'investissement? N'investissez pas dans les mines de la Colombie-Britannique, disent-elles. Regardez l'exploration dans cette province. Quelle exploration? Il n'y en a pas, ou si peu qu'elle va sûrement disparaître avec l'entrée en vigueur de l'impôt fédéral proposé.

Je n'ai pas l'intention d'insister. Je suis certain que le ministre a entendu de remarquables exposés en faveur des régions minières. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a, je crois, proposé d'excellentes solutions de rechange, mais j'aimerais signaler deux ou trois observations écrites, que je voudrais voir consignées au compte rendu.

L'impôt et la redevance exigés des sociétés minières de Colombie-Britannique pourraient, dans certains cas, approcher et même dépasser la totalité des revenus de ces entreprises. Même le gouvernement du Canada ne repose pas sur une structure financière comme celle-là. Il est clair que l'augmentation des impôts et des redevances, de 1971 à 1975, a été écrasante dans le cas des compagnies de la Colombie-Britannique ou de l'Ontario.

● (1640)

En Colombie-Britannique, le taux réel de l'impôt sur le revenu sur les redevances des compagnies minières a augmenté de 30 p. 100, passant d'un peu plus de 41 p. 100 en 1971 à près de 71 p. 100 en 1975. En Ontario, le taux réel correspondant de l'impôt est passé de 43 p. 100 en 1971 à 63 p. 100 en 1975, soit une hausse de 20 p. 100. Au cours de la même période, le total des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu des industries de fabrication a diminué sensiblement. Le taux réel, d'environ 50 p. 100 en 1971, est tombé à 42 p. 100 en 1975; cette baisse résultait surtout de la réduction du taux de l'impôt général fédéral et de la réduction fédérale relative aux bénéfices des industries de fabrication et de transformation. Puisque nous pouvons avantager ainsi l'industrie de fabrication pourquoi ne pas en faire autant pour l'industrie minière? En 1971, cette industrie a assuré directement ou indirectement de l'emploi à 10 p. 100 de l'effectif du travail.

Supposons que l'impôt proposé n'atteigne que 1 p. 100 de la population active. Notre taux actuel de chômage est de 6.7 p. 100. Il passerait à 7.7 p. 100. Que pensent le Parlement et le gouvernement de la réaction du pays devant ce taux de chômage?

En 1973, plus de 153,000 personnes étaient employées dans les industries de prospection et de développement. Au cours de cette année-là, la moyenne du salaire hebdomadaire de l'industrie minière occupait le deuxième rang parmi toutes les industries du Canada. Le total des salaires était de 1.7 milliard de dollars en 1973. Les perspectives d'avenir sont-elles meilleures ou pires? Un quart de million de Canadiens sont actionnaires de compagnies minières, touchent des dividendes et payent des impôts sur ces dividendes. Les compagnies minières investissent chaque année des millions de dollars dans des projets d'immobilisations ou de réparations, créateurs d'emplois.

Monsieur le président, je ne suis peut-être pas aussi bien informé ou aussi persuasif que les députés plus expé-

[M. Brisco.]

mentés que moi, mais j'ai un sens profond de mes responsabilités envers mes commettants, envers la communauté et les compagnies minières. Je demande au ministre d'étudier très sérieusement la proposition du député de Qu'Appelle-Moose Mountain. Je suis sûr que le Parlement et le gouvernement la sanctionneront et je pense qu'il faudrait l'accepter avec autant de sincérité qu'elle nous a été présentée.

M. Orlikow: Madame le président, je n'ai pas l'intention de lancer un débat ni de discuter en détail de la piteuse situation de l'industrie extractive, et surtout des compagnies minières. Au fil des ans on a constaté que le gouvernement fédéral, qu'il soit libéral ou conservateur, s'efforçait, par ses politiques, de promouvoir l'expansion des industries extractives. Il leur a offert toute une gamme de stimulants fiscaux par exemple des amortissements accélérés, pas d'impôts à payer avant trois ans de production, des concessions spéciales pour la prospection du pétrole et du gaz, toute une série de mesures qu'on a déjà énumérées en détail et que je ne répèterai pas.

Je ne voudrais toutefois pas laisser passer les commentaires du député qui a parlé avant moi sans exposer les faits tels qu'ils sont. On pourrait penser que les gouvernements provinciaux sont voraces et non pas seulement les gouvernements néo-démocrates du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Le gouvernement de l'Alberta a brutalement augmenté les impôts et redevances des compagnies minières et pétrolières à l'instar du gouvernement conservateur de l'Ontario.

Un sérieux désaccord est né entre le gouvernement fédéral et les provinces lesquelles estimaient premièrement, pour des raisons constitutionnelles, que les ressources naturelles leur appartenaient en vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et, deuxièmement, que jusqu'à présent, le gouvernement fédéral n'avait encore jamais imposé les industries extractives. Il existe un grave désaccord à propos de ce que les provinces considèrent comme une intrusion soudaine et injustifiée du gouvernement fédéral dans un domaine fiscal auquel il n'avait pas encore touché.

Je tiens à dire qu'il est faux d'affirmer, comme l'a fait mon préopinant, que les compagnies minières sont si lourdement taxées qu'elles ne peuvent exister. Ce n'est pas vrai, madame le président, d'après les témoignages qu'elles mêmes ont fournis.

J'ai ici le *Financial Times* du 27 janvier 1975. Je suppose que je devrai le garder un certain temps dans mon pupitre parce que nous réentendrons, j'en suis certain, beaucoup de discours, comme celui qu'on vient de faire, de députés des deux côtés de la Chambre qui se plaindront qu'on force les compagnies minières à fermer leurs portes. Personne ne pourrait accuser ce journal d'être très radical, révolutionnaire ou contre les entreprises. Sous la rubrique «Times' Top Hundred», on trouve une liste de compagnies dont on donne le rendement au cours des quatre ou cinq dernières années. Je l'ai parcourue très rapidement, mais j'aimerais signaler le cas de cinq compagnies minières en commençant par une dont le député a parlé avec tant d'émotion, Cominco. On établit les profits nets de Cominco...